



Les
Producteurs
de lait
du Québec

**FORTS
ET UNIS**
POUR LA GESTION DE L'OFFRE

LA GESTION DE L'OFFRE ET LES ENTENTES COMMERCIALES

La gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada.

Les producteurs ne produisent ainsi que les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des consommateurs d'ici et évitent la production de surplus qui devraient être écoulés à perte. Les agriculteurs canadiens sous gestion de l'offre comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus. Ils ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs, qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui jouissent de conditions climatiques impossibles à concurrencer, de règles moins exigeantes et d'une main-d'œuvre bon marché, ne viennent envahir leur marché.



LES TROIS PILIERS DE LA GESTION DE L'OFFRE :

- Planification de la production en fonction de la demande des consommateurs canadiens;
- Prix à la production négociés en fonction du coût de production;
- Contrôle des importations pour ajuster efficacement l'offre et la demande.

LA GESTION DE L'OFFRE, UN MODÈLE AVANTAGEUX :

- Pour les citoyens qui ont accès à des produits d'ici, de grande qualité, à des prix raisonnables, sans avoir à soutenir les agriculteurs à même leurs impôts;
- Pour les gouvernements et pour l'ensemble de la société qui bénéficient des importantes retombées économiques et fiscales du secteur;
- Pour l'industrie agroalimentaire qui est assurée d'un approvisionnement régulier de produits de grande qualité;
- Pour les producteurs qui obtiennent un revenu juste, stable et prévisible, entièrement du marché.

SECTEUR LAITIER QUÉBÉCOIS RETOMBÉES ÉCONOMIQUES 2014

Fermes	5 856
Recettes à la ferme	2,42 G\$
Part des recettes agricoles du Québec	28 %
Emplois directs, indirects et induits	82 661
Filière PIB	6,15 G\$
Taxes et impôts filière	1,3 G\$

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL AVEC L'UNION EUROPÉENNE (AECG)

Le 18 octobre 2013, le gouvernement du Canada a conclu un accord de principe avec l'Union européenne (UE) dans la négociation de l'Accord économique et commercial global (AECG). L'accord accorde à l'UE une concession majeure dans le fromage, soit de 17 700 tonnes de fromages, dont 16 000 tonnes de fromages fins. Cette concession pourrait représenter jusqu'à 30 % du marché de détail de ces fromages. Sur la base de la croissance annuelle du secteur des fromages fins qui n'est que de 1 %, ce secteur risque de connaître au total un recul de 25 % au terme de la mise en œuvre du nouveau contingent tarifaire sur une période de 5 ans.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE (PTP)

La négociation multilatérale de libre-échange du Partenariat transpacifique (PTP), dans laquelle le Canada a été activement engagé depuis 2012, s'est conclue en octobre dernier à Atlanta par un accord de principe. Cet accord de principe doit être entériné par les parlements des pays signataires avant d'entrer en vigueur. Pour conclure cet accord, le Canada a fait une concession dans le secteur laitier qui représente entre 3,4 % et 4 % du marché laitier canadien, selon les scénarios optimistes ou pessimistes. Toutes proportions gardées, les concessions du Canada sont plus importantes que celles offertes par les États-Unis et le Japon aux autres pays.

L'impact du PTP et de l'AECG en bref :

L'entrée en vigueur combinée des deux accords commerciaux entraînera, à terme, une perte récurrente pour les producteurs d'environ 6 % du marché laitier canadien, qui s'additionne aux 8 % de parts de marché déjà concédées par le Canada à ses partenaires commerciaux dans des accords précédents.

- Pertes en vente de lait (revenu brut) d'environ 400 millions de dollars par année :
 - PTP (250 millions de dollars);
 - AECG (150 millions de dollars);
- Pertes annuelles permanentes de ventes de lait de 29 000 \$ à 33 000 \$ par ferme québécoise.

LES PROGRAMMES DE COMPENSATIONS ANNONCÉS PAR LE PRÉCÉDENT GOUVERNEMENT :

Programme de garantie du revenu

- Ce programme de 2,4 milliards de dollars ne couvrirait, selon les informations divulguées le 5 octobre 2015, que 11 000 \$ en moyenne par ferme laitière pour une période de 15 ans. La perte permanente de parts de marché reliée aux concessions du PTP et de l'AECG, elle, n'est pas compensée.

Programme de garantie de la valeur des quotas

- Ce programme de 1,5 milliard de dollars viserait à couvrir une baisse éventuelle de la valeur des quotas au moment de leur vente à la suite de l'entrée en vigueur du PTP.
- Il est peu probable que la valeur du quota baisse. Dans le contexte où la gestion de l'offre est maintenue, il est plutôt prévisible que la demande pour le quota se maintienne et même augmente parce que les producteurs voudront remplacer la production perdue.
- Le PTP et l'AECG vont causer, à terme, une diminution des ventes matière grasse au Canada de 19 700 tonnes. Pour une ferme de taille moyenne, cela correspond à une diminution des ventes d'un peu plus de 1700 kg de MG, soit environ 6 % de sa production annuelle totale. De façon à retrouver sa situation initiale, la ferme devra racheter l'équivalent en quota. En considérant un prix de 25 000 \$ par kg de MG/jour, c'est 115 000 \$ que l'entreprise devra déboursier.

Programme de modernisation de la transformation pour aider les transformateurs sous gestion de l'offre à accroître leur compétitivité et leur croissance

- Programme de 450 millions de dollars destiné aux transformateurs et non aux producteurs.

CE QUE NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DU CANADA :

Compte tenu du fait que le programme de compensation du revenu ne compenserait que partiellement et temporairement la perte de revenu brut liée aux quantités importées et du fait que les sommes prévues pour compenser une hypothétique baisse de la valeur du quota ne seront vraisemblablement pas utilisées, nous demandons que :



le gouvernement maintienne les 2,4 milliards de dollars prévus pour garantir le revenu et que les 1,5 milliard de dollars prévus soient plutôt versés sur la base de la valeur du quota détenu par les producteurs, en proportion des parts de marché perdues au profit des quantités importées.